

**Bureau syndical du  
07 JUILLET 2022**

**DELIBERATION N° 2022-07-044**

**Autorisation de signature de de l'accord cadre de réception, tri aux ECT, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers de Haute Corse et Alta-Rocca Plaine**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet, à dix heures, le bureau syndical convoqué le premier juillet par le Président dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Etienne FERRANDI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
25	13	14	
<b>Présents :</b> GIANNI Georges, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent et GUIDONI Pierre.			
<b>Pouvoirs :</b> POZZO DI BORGO Louis (a donné pouvoir à LEONARDI Jean-Charles).			
<b>Absents :</b> POLI Xavier, MARCHETTI François-Marie, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, BRUZI Benoît, GRAZIANI Frederick, MARCANGELI Laurent et MAURIZI Pancrace.			
Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le :19/07/2022 et de la publication de l'acte le: 21/07/2022			
			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint <b>Vincent ANDREI</b></p>

Monsieur le Président expose,

Cette consultation avait initialement été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'offres ouvert européen. Elle constituait le lot n°1 de la procédure d'appel d'offres n° 2022-DPV-002 lancée pour le marché de réception, tri aux ECT, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers sur le territoire du SYVADEC.

Néanmoins, compte-tenu du caractère inacceptable financièrement de l'offre déposée par l'unique soumissionnaire au lot n°1, celui-ci a été déclaré infructueux par la Commission le 10 juin 2022.

Conformément à l'article R2124-3 du Code de la commande publique, une procédure avec négociation a été lancée, le 17/06/2022, avec le groupement d'entreprises AM Environnement – PAPREC Réseau – Francisci Environnement, seul soumissionnaire ayant présenté une offre conforme aux exigences relatives aux délais et modalités formelles de l'appel d'offres.

Les conditions initiales du marché et les critères de sélection des offres n'ont pas été modifiés.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commandes sans minimum, avec un maximum de 3 587 040,00 € pour une période initiale de 15 mois, reconductible une fois 6 mois par reconduction expresse.

Une nouvelle offre a été déposée le 21 juin dernier et une réunion de négociation a eu lieu le 24 juin permettant au candidat de déposer une offre intermédiaire le 30 juin dernier, puis une offre définitive le 5 juillet 2022.

La commission d'appel d'offres a examiné les offres négociées le 7 juillet dernier.

Elles ont été étudiées, puis classées selon les critères suivants :

- Valeur technique : 40%
- Coût : 60% (l'analyse financière sera réalisée sur la base du coût aidé, c'est-à-dire en déduisant de l'offre du candidat les recettes générées par chacun des standards triés)

**Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre de réception, tri aux ECT, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers de Haute Corse et Alta-Rocca Plaine avec le groupement d'entreprises AM Environnement – PAPREC Réseau – Francisci Environnement.**

*Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :*

Vu les articles L.5111-1 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

VU la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres des 10 juin et 7 juillet 2022,

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre de réception, tri aux ECT, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers de Haute Corse et Alta-Rocca Plaine avec le groupement d'entreprises AM Environnement – PAPREC Réseau – Francisci Environnement.
- Autorise Monsieur le Président du Syvadec ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être consultée en accès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage sur le site

Accusé de réception en préfecture  
08/07/2022 10:27:20  
Date de télétransmission : 19/07/2022  
N° de dossier : 2022-07-044-DE  
N° de dossier : 2022-07-044-DE